

Cercle de Coopération

Quel est l'impact des ONGD sur le développement?

Pour les organisations de la société civile mondiales, l'année 2011 est marquée par une réflexion autour de l'efficacité de leur action pour le développement et culmine dans le 4ème Forum à Haut niveau qui aura lieu à Busan (Corée du Sud) en décembre 2011.

Christine Dahm

C'est une des questions typiques (et justifiée) des donateurs : „Mais est-ce que cet argent va servir à quelque chose ?“

Ce ne sont bien sûr pas uniquement les donateurs qui se posent cette question; et la question ne se limite pas à ce que les ONG font de l'argent qui leur est confié. L'analyse de l'efficacité se fait d'abord sur l'action elle-même de l'ONG - de l'aide qu'elle veut apporter.

Pour pouvoir déterminer l'efficacité de cette aide, il faut savoir si l'aide a eu un impact positif et si elle a atteint les résultats prévus.

La question de l'efficacité du développement va au-delà de cette efficacité de l'aide et pose la question si l'aide a contribué au développement en général. Les prestations des ONG doivent donc être évaluées en conséquence – en se demandant non seulement si leur aide a été efficace (efficacité de l'aide), mais si elle a promu le développement (efficacité du développement).

Déclarations de Paris et le forum d'Accra

La question de l'efficacité de l'aide n'est pas nouvelle. Le débat a été intensifié avec la Déclaration de Paris et le forum d'Accra.

La Déclaration de Paris, approuvée en mars 2005, est un accord international auquel une centaine de pays ont adhéré en s'engageant d'accentuer les efforts d'harmonisation, d'alignement et de gestion axée sur les résultats de l'aide. 5 principes ont été retenus :

(1) Appropriation (les pays en développement définissent leurs propres stratégies

de réduction de la pauvreté, améliorent leurs institutions et luttent contre la corruption);

(2) alignement (les pays donateurs s'alignent sur ces objectifs et s'appuient sur les systèmes locaux);

(3) harmonisation (les pays donateurs se concertent, simplifient les procédures et partagent l'information pour éviter que leurs efforts ne fassent double emploi);

(4) gestion axée sur les résultats (les pays en développement se concentrent sur les résultats souhaités et leur évaluation);

(5) responsabilité mutuelle (les donateurs et les partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement).

Le Programme d'action d'Accra a été adopté en 2008 et s'appuie sur les engagements pris dans la Déclaration de Paris. Il vise à accélérer des progrès faits avec la déclaration de Paris.

Implication de la société civile

Les déclarations de Paris et d'Accra étaient surtout des engagements des gouvernements, sans grande implication de la société civile. Lors du forum de l'Accra, l'implication de la société civile était déjà plus grande, mais il reste des différences de points de vue.

Quelles mesures les organisations de la société civile (OSC) prennent-elles pour accroître leur efficacité au regard du développement ? Les OSC de plus de 70 pays se sont dites résolues à entreprendre leurs propres démarches et à mener des consultations de manière à dégager les principes déterminants du secteur en vue du Forum sur l'Efficacité du Développement des OSC qui aura lieu à Busan en décembre 2011. Ces principes, confirmés en automne 2010,

sont désormais connus sous le nom de „principes d'Istanbul“.

Principes d'Istanbul

Les organisations de la société civile sont un élément vivant et essentiel de la vie démocratique des pays à travers le monde. Les OSC collaborent avec les peuples dans toute leur diversité et travaillent à promouvoir leurs droits. Les traits essentiels des OSC en tant qu'acteurs du développement à part entière - qu'elles soient volontaires, diverses, non-partisanes, autonomes, non-violentes, et qu'elles travaillent et collaborent pour le changement - sont les fondements des principes de l'efficacité du développement des OSC d'Istanbul.

Ces principes guident le travail et les pratiques des organisations, à la fois dans les situations de paix et de conflits, dans différents domaines de travail, du niveau local à la défense des politiques, et dans un continuum allant de l'urgence humanitaire au développement à long terme.

Ces principes d'Istanbul considèrent que les OSC sont efficaces en tant qu'acteurs du développement lorsqu'elles:

- respectent et encouragent les droits de l'Homme et la justice sociale;
- représentent l'égalité et l'équité entre les sexes en favorisant les droits des femmes et des jeunes filles;
- se concentrent sur l'autonomisation des peuples, la propriété et la participation démocratiques;
- favorisent un environnement durable;
- pratiquent la transparence et la responsabilité;
- poursuivent des partenariats équitables

et solidaires;

- créent et partagent des connaissances et s'engagent à l'apprentissage mutuel;
- s'engagent à accomplir un changement durable positif.

Et au Luxembourg ?

Le Cercle de Coopération des ONG de développement est impliqué depuis quelques années déjà dans ces réflexions sur l'efficacité de développement, notamment avec une publication sur les Déclarations de Paris et d'Accra en collaboration avec la plateforme des ONG autrichienne en 2008 („Wille und Wege zur Wirkung“).

La question d'efficacité de développement revient également dans l'enquête TNS Ilres que le Cercle a commandité en 2009. Un des résultats de cette enquête est que „la qualité du travail fourni par les salariés et les membres des ONG est reconnue et elle est bien considérée au Luxembourg. Le travail professionnel et l'expertise au sein des ONG ne font aucun doute aux yeux de la population et permettent l'acceptation, par le grand public, d'un investissement conséquent de la part des ONG dans les frais administratifs et de gestion. Idée largement répandue et acceptée, ce point apparaît comme évident dans un secteur professionnalisé.“

Si la qualité du travail fourni par les ONG est reconnue et bien considérée, il se pose cependant la question de l'efficacité de ce travail et des activités des ONG. Les activités des ONG doivent être évaluées en conséquence – en se demandant d'abord non pas si leur aide a été efficace (efficacité de l'aide), mais si elle a promu le développement (efficacité du développement).

Consultation des membres du Cercle

Compte tenu de l'importance du sujet et de son actualité dans le cadre international et compte tenu du grand intérêt du public, le Cercle a pris



Dessin: (c) 2010 / EU DEV/DAYS / Pierre Kroll

l'initiative de lancer en 2011 une consultation au sein de ses membres autour du sujet de l'efficacité du développement. L'objectif de cette consultation est:

- d'encourager un dialogue ouvert et honnête entre les membres du Cercle en tant qu'acteurs de la société civile luxembourgeoise sur leur rôle et leur efficacité dans le développement;
- de trouver un consensus parmi les membres du Cercle et mettre en place un cadre avec des principes ou des lignes directrices;
- de réfléchir à la manière d'appliquer de tels principes et lignes directrices aux pratiques des membres du Cercle et de les évaluer.

En même temps, la consultation

permettra de contribuer au débat global de la société civile internationale (en vue du 4ème Forum de Haut niveau de Busan en décembre 2011) et de favoriser un climat d'apprentissage sur l'efficacité des ONG en matière de développement pour qu'elles puissent discuter des enjeux et des obstacles relatifs à leur travail d'acteurs du développement.

Cette réflexion a été lancée lors de l'assemblée générale du Cercle en février 2011 et sera approfondie, après l'analyse d'un sondage, lors d'ateliers de travail en mai 2011.

Christine Dahm est secrétaire générale du Cercle de Coopération.